

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 141 (2015)
Heft: 5-6: Surfaces libres en verre

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

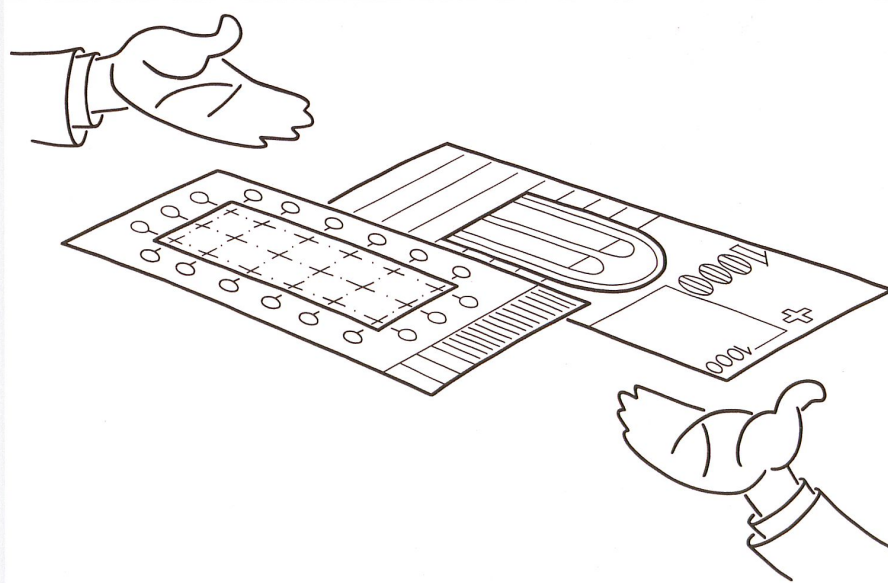
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



© Ingo Faulstich

MOBILISATION POUR DES HONORAIRES ÉQUITABLES

Que vaut notre travail ? La SIA a fait parvenir à ses membres la charte « Honoraires équitables pour des prestations qualifiées » – un appel à refuser de sous-enchérir et à s'engager solidairement pour une rétribution correcte des prestations.

Que la fourniture d'une prestation qualifiée soit honorée d'un montant équitable devrait en principe aller de soi. Que dans de nombreux cas, cela ne se vérifie pas, n'en constitue pas moins une réalité familière à ceux qui peinent toujours plus à faire admettre à un maître de l'ouvrage la somme d'honoraires qui leur est due selon les règlements correspondants de la SIA.

Lorsqu'on évoque le problème, beaucoup d'architectes et d'ingénieurs signalent des cas où ce n'est pas le mandataire le plus qualifié pour une tâche qui décroche la commande, mais celui qui fait l'offre d'honoraires la plus basse.

Si l'on demande aux concepteurs pourquoi ils sont prêts à accepter des honoraires excessivement bas, on s'entend assez souvent répondre qu'ils se chargent quand même du mandat, vu qu'en cas de refus, il se trouvera toujours quelqu'un pour effectuer le travail au tarif trop bas. Faut-il dès lors y voir le « mouton noir » de la profession, tandis que nous autres serions « sans tache » ? A ce stade, plutôt que des coupables, il convient au contraire de rechercher ensemble des moyens pour obtenir à nouveau des honoraires appropriés.

Beaucoup exigent de la SIA qu'elle introduise de sévères sanctions contre les moutons

noirs avérés ou présumés qui séviraient dans la branche, alors que d'autres s'opposent à toute ingérence dans le jeu de la libre concurrence et remettent fondamentalement en question une intervention de la SIA dans ce domaine.

La SIA écarte les deux termes de l'alternative, car elle ne veut pas davantage se poser en policier, voire en juge, qu'elle n'entend assister sans réagir à une situation qui, pour beaucoup de ses membres, se dégrade sur le front des honoraires malgré des carnets de commande pleins. A la place, elle a choisi de lancer avec d'autres associations de concepteurs la charte « Honoraires équitables pour des prestations qualifiées », afin d'en appeler à la solidarité des professionnels des études et de démontrer le ralliement de la branche.

La SIA appelle donc ses membres à signer la charte pour réaffirmer leur adhésion au respect de la déontologie dans l'élaboration de conventions d'honoraires et de passation de mandats – qu'ils agissent comme concepteurs, comme membres de jurys ou qu'ils endossent eux-mêmes le rôle du maître de l'ouvrage.

On se demande évidemment si un appel suffira. Sans doute pas. L'adhésion à la charte « Honoraires équitables pour des prestations qualifiées » doit plutôt marquer un élan initial de la branche des études, qui se mobilise de concert pour des honoraires équitables et une passation loyale des marchés, et qui veut le faire savoir. A cet effet, la SIA a créé un logo qu'elle met à la disposition de tous les membres qui signent la charte en les encourageant à l'afficher – que ce soit sur leur site web, dans leurs signatures e-mail, sur leur

papier à lettre ou autres publications. Tous les signataires recevront en outre un poster à placarder dans leurs locaux et un guide de poche avec le libellé de la charte.

Notre ambition est qu'aucun concepteur ne veuille plus être celui qui travaille « moins cher ». C'est l'objectif que nous nous fixons en inscrivant la question des prestations et des honoraires dans les premières priorités des professionnels et de leurs mandants, et en exhortant la branche à démontrer sa solidarité. Entreprise candide ? Peut-être, mais la SIA est convaincue que le jeu en vaut la chandelle et qu'un changement d'état d'esprit peut motiver notre branche. Serrons donc les rangs pour une rétribution appropriée, avec la possibilité de verser également des salaires équitables en aval !

A long terme, seuls des honoraires viables permettent aux professionnels de se maintenir au fait de l'évolution et des développements techniques dans leurs spécialités, pour continuer à offrir les meilleurs standards de qualité et assumer pleinement leurs responsabilités dans l'aménagement multiforme de notre cadre de vie.

Mike Siering, ing. arch. dipl./ ing. écon. dipl., responsable du domaine Prestations de service et directeur suppléant de la SIA

La campagne « Honoraires équitables pour des prestations qualifiées » est une initiative commune des associations suivantes: SIA, FSAP, UTS, FSU, fsai, usic, FAS, IGS, sous la houlette de la SIA. Des informations sur la charte et des documents complémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse: www.sia.ch/honoraires-equitables.ch
Merci d'adresser vos remarques, questions et suggestions à: honoraires-equitables@sia.ch

La charte « Honoraires équitables pour des prestations qualifiées »

Concepteurs (architectes et ingénieur-e-s):

- A titre de concepteur, je m'engage à faire appliquer les règlements SIA en vigueur sur les honoraires. A titre d'employeur, je veille à ce que mes collaborateurs respectent aussi les règlements sur les honoraires.
- Comme mandataire, je convaincs mes partenaires contractuels de la valeur de nos offres en leur démontrant qu'une prestation intellectuelle a son prix.
- Je rappelle à mes collègues que la sous-enchère nuit à la qualité et finit par discréditer l'ensemble de notre branche.
- Je m'assure de la correction des appels d'offres lancés et je renonce à participer à des concours de projets, des mandats d'étude parallèles ou des appels à prestations axés sur la recherche du prix minimal.
- J'attire également l'attention des maîtres d'ouvrage et des membres de jurys sur des conditions de rémunération inéquitables ou des offres d'honoraires déloyales.

Maîtres d'ouvrage (pouvoirs publics et maîtres d'ouvrage privés, qui sont membres d'une association professionnelle):

- Comme maître d'ouvrage, resp. représentant-e de la maîtrise d'ouvrage, je m'engage à appliquer les règlements SIA en vigueur sur les honoraires.
- Je démontre à mes collègues et à mes mandants (par ex. conseil municipal), ainsi qu'aux autres groupes concernés (par ex. le corps électoral) qu'une prestation intellectuelle a son prix.
- Je convaincs les décideurs du service public qu'une politique de recherche du prix minimal se répercute défavorablement sur la qualité obtenue.
- Dans les appels d'offres dont j'ai la responsabilité, je veille au respect de bases d'honoraires équitables.

Membres de jurys, de collègues d'experts et de collègues d'évaluation:

- Je veille à ce que les règlements SIA en vigueur pour la passation des marchés (SIA 142, 143 et 144) soient appliqués aux concours de projets, aux mandats d'étude parallèles ou aux appels d'offres de prestations qui sont lancés.
- J'attache beaucoup d'importance à ce que les maîtres d'ouvrage, les organisateurs de concours, de mandats d'étude parallèles et d'appels d'offres de prestations, ainsi que l'ensemble du jury, des collègues d'experts et des collègues d'évaluation comprennent et avalisent notre système de réglementation des prestations et des honoraires.
- Je démontre à mes collègues dans les jurys, les collègues d'experts, les collègues d'évaluation et aux représentant-e-s de la maîtrise d'ouvrage qu'une prestation intellectuelle a son prix et que la sous-enchère se pratique au détriment de la qualité.
- Je refuse les programmes de concours, de mandats d'étude parallèles ou d'appels d'offres de prestations dont les conditions
- de rémunération ne sont pas conformes.

LA SIA ET LE GRAND PUBLIC: UN CHALLENGE EN TERMES DE COMMUNICATION!

Du 7 au 15 mars, la SIA s'est présentée au salon Habitat-Jardin à Lausanne avec un Café-conseil. Un stand qui offrait des consultations gratuites aux maîtres d'ouvrages en recherche d'ajustage et de renseignement techniques. Un lieu d'information aussi, où la SIA a mis en avant ses leitmotiv et les réalisations de ses bureaux membres grâce à un slide show sur grand écran.

La présence de notre société dans cette foire orientée grand public remonte à 2003. La volonté était alors de mieux faire connaître la démarche et le travail des mandataires indépendants dans le domaine du logement individuel. Et de sensibiliser le visiteur à ce qui fait la qualité de l'environnement construit. Les divers stands, conçus et réalisés par la SIA Vaud, ont toujours exploré des thématiques particulières: « Une maison = un architecte », « La qualité n'est pas un luxe »; « Transformer + valoriser » ou encore « Dessine-moi une maison ». Autant de slogans qui, d'année en année, ont cherché à interpeller les propriétaires sur la démarche de projet, sur les intervenants et bien entendu sur le rôle des mandataires. Notre section s'est efforcée de démontrer la capacité d'innovation et de créativité de ses professionnels en proposant des stands originaux, alliant efficacité et simplicité du message.



© Fred Hatt

Changement de cap en 2012. La SIA Vaud décide de transposer au salon Habitat-Jardin le principe des permanences qui se déroulent dans ses bureaux. Ainsi est né le Café-conseil, un lieu d'échanges convivial où un duo composé d'un architecte et d'un ingénieur SIA fournit un aiguillage sur mesure dans le cadre de consultations gratuites de 30 minutes. Ensemble, les mandataires conseillent les clients, en toute neutralité et en s'appuyant sur leurs compétences professionnelles. Normes et règlements, droits et devoirs des parties en cas de défaut, calcul des honoraires, processus de construction sont autant de sujets abordés lors des rendez-vous.

Les membres de la SIA Vaud sont sollicités pour assurer les consultations et ils sont une cinquantaine à avoir accepté cette mission cette année, avec beaucoup d'engagement et de plaisir. « C'est l'occasion de rappeler le rôle du mandataire, les prestations qu'il fournit, son devoir de diligence vis-à-vis du maître de l'ouvrage. En proposant des solutions, nous aidons le client dans la résolution de son problème et nous lui redonnons confiance. Nous démontrons, par l'exemple, nos compétences. Une manière de transmettre une image positive de nos professions qui souffrent d'a priori auprès du grand public », observe l'architecte Vincent Jeauffre. Patrick Alberti, ingénieur civil, a vu quant à lui des gens surpris et bien sûr très contents d'avoir obtenu autant de conseils et d'éclairages utiles. Et de relever les bénéfices pour les mandataires eux-mêmes: « J'apprends beaucoup des situations évoquées et des discussions avec mes confrères. »

Reste que présenter une association professionnelle de mandataires au cœur d'un salon dédié à l'habitat et destiné avant tout au grand public se heurte à un certain nombre de difficultés. Comment susciter l'intérêt du visiteur, venu en premier lieu s'informer sur des produits quand il n'est pas là tout simplement pour flâner? Comment mieux valoriser la culture du mandat, alors qu'en matière d'habitat la tendance est aux projets réalisés en entreprise générale et par le biais de promotions immobilières?

Le Café-conseil permet à la SIA d'entrer en contact avec les maîtres d'ouvrages privés. Or, nombre d'entre eux ont déjà démarré un projet et rencontrent des problèmes tels que

la confiance et le dialogue sont souvent déjà rompus. Manque de professionnalisme, qualité des matériaux insatisfaisante, enveloppe budgétaire dépassée, délais non respectés: autant de griefs qui sont imputés au mandataire. Comment dès lors favoriser la confiance et la compréhension mutuelle entre les différents acteurs? Comment faire connaître le label SIA et, à l'interne, en cultiver les valeurs? Comment mieux faire comprendre les prestations des mandataires et améliorer leur image auprès du grand public?

Entre sensibilisation à l'environnement construit, information au sujet du processus de construction, il y a clairement matière à intensifier la communication vis-à-vis des maîtres d'ouvrages privés et du grand public en général. De possibles développements pour le stand Café-conseil?

Nicole Schick, SIA Vaud

ANNEXES NATIONALES PDN DISPONIBLES: COMPLÉMENTS SUISSES AUX EUROCODES

Conception des structures porteuses: les experts et commissions de la SIA élaborent actuellement deux paquets de ce qui s'appelle les paramètres déterminés nationalement (PDN) – ou NPD pour l'acronyme anglophone de « Nationally Determined Parameters », complétant ainsi les Eurocodes. Les premiers PDN ont été publiés mi-2014 et les suivants sont annoncés pour juin 2015 et juin 2016.

Le bureau de la SIA reçoit de plus en plus de questions émanant de concepteurs de structures en Suisse et à l'étranger concernant la disponibilité et l'entrée en vigueur des paramètres déterminés nationalement (PDN) en complément des Eurocodes. Les Eurocodes rassemblent les règles européennes unifiées pour le dimensionnement dans la construction.

Les PDN associés à des parties sélectionnées des Eurocodes ont commencé à être publiés sous forme d'annexes nationales EN 199x/AN:201y à partir du 1^{er} mai 2014. Celles-ci contiennent les prescriptions nationalement contraignantes pour des Eurocodes correspondants. Les annexes nationales s'appliquent concomitamment aux Eurocodes introduits dans la normalisation suisse comme normes SN EN. Elaborés par des experts, les PDN sont approuvés au sein des commissions de normes correspondantes de la SIA, puis mis

en consultation avant de recevoir le feu vert de la Commission des normes de structures porteuses (KTN). Toutes les annexes nationales sont organisées de la même manière : pour chaque norme particulière, le texte original de l'Eurocode est reproduit, suivi de la formulation du contenu des PDN. Pour terminer, l'intitulé « Remarque » détaille les raisons qui ont motivé la fixation des PDN. Cette justification a pour but de permettre aux futurs responsables de la normalisation de retracer l'origine des décisions arrêtées précédemment.

Premier paquet PDN

Depuis le 1^{er} mai 2014, les PDN correspondant aux SN EN en vigueur sont : 1990: *Bases de calcul*, 1992: *Structures en béton*, 1995: *Structures en bois* et 1996: *Ouvrages en maçonnerie*. Les PDN associés aux SN EN 1991-1-1, 1991-1-2, 1991-1-3, 1991-2: *Actions sur les structures* seront publiés à partir de mars 2015. L'élaboration des PDN pour la SN EN 1991-1-4 *Actions du vent* a nécessité davantage de temps. Ils seront a priori approuvés lors de la séance de la KTN fixée au 8 avril 2015 pour être publiés dès le 1^{er} juin 2015.

Deuxième paquet PDN

Lors de sa séance du 25 juin 2014, le comité de pilotage a approuvé la subdivision en sous-projets pour l'élaboration du deuxième paquet PDN. Celui-ci inclut les PDN correspondant aux SN EN 1993: *Structures en acier*, 1994: *Structures mixtes acier-béton* et 1998: *Séismes*. La mise en consultation de ces PDN est prévue vers la fin de l'année 2015, avec une publication de ce deuxième paquet probablement mi-2016.

Disponibles sous forme numérique, les PDN peuvent être commandés à l'adresse www.webnorm.ch

Interlocuteurs responsables :

Jürg Fischer, Normes/Structures porteuses, Bureau SIA, juerg.fischer@sia.ch
Manuel Alvarez, président du comité de pilotage PDN, manuel.alvarez@astra.admin.ch
Dr. Paul Lüchinger, président de la direction de projet PDN, plu@luechinger-meyer.ch

CORRECTIF À LA NORME SIA 180:2014

La norme SIA 180:2014 *Protection thermique*, protection contre l'humidité et climat intérieur dans les bâtiments a été publiée en juin 2014. Au cours du second semestre 2014, la SIA a organisé différents cours et conférences afin de présenter cette nouvelle norme. Les participants à ces manifestations ont d'une part signalé des erreurs dans le texte de la norme, d'autre part posé des questions ayant permis de détecter d'autres erreurs.

Les différentes corrections apportées à la version française de la norme ont été regroupées et publiées sous forme de correctif SIA 180/C1:2015 sur le site www.sia.ch/correctif.

Autres correctifs concernant les publications suivantes :

- SIA 262/1:2013 *Construction en béton – spécifications complémentaires*
- Cahier technique SIA 2042:2012 *Prévention de la réaction alcalis-granulats (RAG) des ouvrages en béton*.

Giuseppe Martino, responsable du département Normes du bureau de la SIA, giuseppe.martino@sia.ch

SÉANCE ZN 1/2015: DÉCISIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES NORMES

Lors de sa première séance 2015, la commission centrale des normes (ZN) a notamment donné son imprimatur à des normes portant sur la maçonnerie et au cahier technique *Optimisation énergétique de l'exploitation*.

Réunie le 3 mars 2015, la commission centrale des normes (ZN) a, conformément au tournus établi, clôturé le suivi de douze projets de normalisation, incluant un total de 16 normes initialement publiées en 2013. Comme de coutume, la première séance annuelle de la ZN a été consacrée au bouclage officiel des projets qui ont abouti à une publication en vente depuis au moins un an. Cette année, cela concernait douze projets recouvrant 14 normes et deux cahiers techniques, dont la majeure partie portait sur la conservation des structures porteuses.

L'imprimatur a été délivré aux normes SIA 266 *Construction en maçonnerie*, SIA 266/1 *Construction en maçonnerie – Spécifications complémentaires* et SIA 411 *Représentation modulaire des installations techniques du bâtiment*, ainsi qu'au nouveau cahier technique SIA 2048 *Optimisation énergétique de l'exploitation*. Un recours contre l'approbation de ces publications peut être interjeté auprès du comité de la SIA jusqu'au 20 avril 2015.

La ZN a lié l'approbation de la nouvelle norme SIA 411 à certaines conditions : avant sa publication, l'ouvrage excédant 300 pages devra notamment être soumis à une relecture finale et les plus de 150 termes qui y sont définis devront être traduits en français. Les nombreux symboles figurant les divers éléments de construction des installations techniques du bâtiment devront être disponibles sous forme numérique sur le site web de la SIA après publication de la norme.

Sur requête de la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment (KGE), la ZN a en outre retiré de la collection des normes la recommandation SIA 381/3 de 1982 *Les degrés-jours en Suisse*. Les indications relatives aux degrés-jours ainsi que leur définition sont toutefois repris dans les correctifs SIA 2028/C1:2015 liés au cahier technique SIA 2028 *Données climatiques pour la physique du bâtiment, l'énergie et les installations du bâtiment*. Le maintien des « vieux » degrés-jours et de leur définition est avant tout motivé par le fait que nombre d'administrations et d'entreprises continuent à s'y référer. Et dès lors que la révision du cahier technique SIA 2028 a pu se limiter aux correctifs mentionnés, la ZN a clôturé le suivi de ce projet.

Enfin, Walter Kaufmann a été nouvellement élu à la commission sectorielle des normes sur les structures porteuses (KTN) et Frank Gysi à celle des normes du bâtiment (KH).

Giuseppe Martino, responsable du département Normes du bureau de la SIA, giuseppe.martino@sia.ch

UN QUARTIER URBAIN SUR LES RIVES DU LAC DE BIENNE

Pendant une semaine, jusqu'à vendredi dernier, les villes de Bienne et de Nidau ainsi que la société immobilière Mobimo ont exposé les cinq projets retenus dans le cadre d'une planification test pour un nouveau quartier urbain sur les rives du lac de Bienne, sur l'ancienne aire d'Expo.02. Le groupe régional SIA Bienne-Seeland a saisi l'occasion pour organiser, le 18 mars, une présentation du projet gagnant – « citélac », du bureau biennois bauzeit architekten (voir fig. 1) – et de ses concurrents. Deux représentants de l'équipe lauréate, Yves Baumann (bauzeit) et Tino Buchs (bbz architectes paysagistes), ont présenté leur concept d'urbanisation qui a séduit le jury avec un dispositif perméable – des barres légèrement pliées, perpendiculaires à la rive –, censé relier la ville et le lac. Les représentants de la société de projet AGGLOlac – Florence Schmoll, nouvelle directrice du Département d'urbanisme de la ville de Bienne à partir du 1^{er} avril 2015, son homologue de Nidau Mikael Meyer ainsi que Jürg Mosimann du côté de l'investisseur – se sont à leur tour exprimés sur les quatre projets écartés et les prochaines étapes de la planification.

Les éventuelles questions du public ayant été reléguées à l'apéro, c'est autour des cinq grandes maquettes et des planches exposées

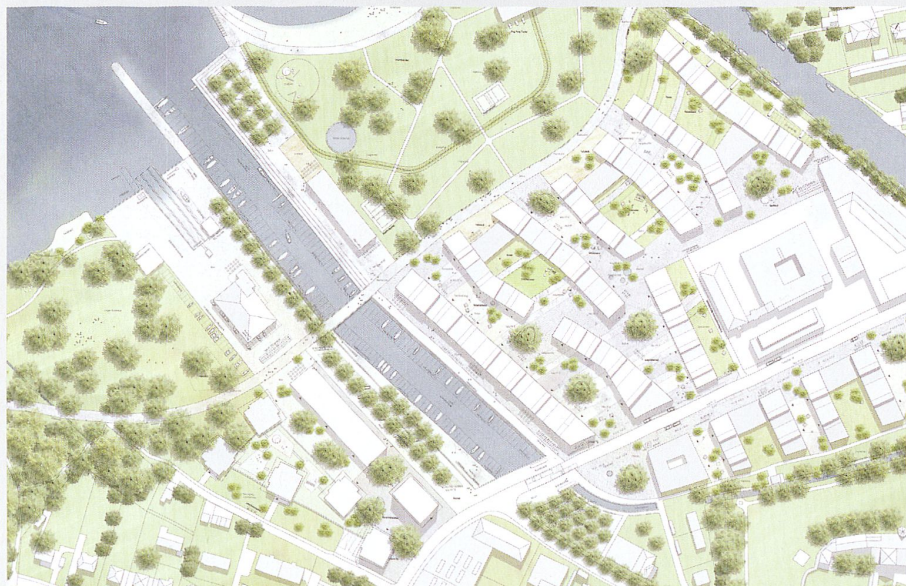


Fig.1 © bauzeit architekten



Fig. 2 © baukontor ag

dans le foyer de la Résidence Au Lac, à deux minutes de la gare de Bienne, que les discussions se sont nouées. Les espaces verts prévus sont-ils à l'échelle d'une population de près de 60 000 habitants? Rapproche-t-on la ville du lac en construisant des petits ensembles entre lesquels glisser des buissons et des bouts de prairie? Ou aurait-il été préférable d'ériger de vrais îlots urbains, de prolonger le port de plaisance et de créer ainsi une nouvelle promenade au bord de l'eau, comme l'a proposé l'équipe baukontor, autour de Vittorio Magnago Lampugnani (voir fig. 2)?

Toujours est-il que les premières réalisations ne verront pas le jour avant 2020. L'investisseur Mobimo, les concepteurs du projet « citélac » et les deux communes concernées doivent à présent développer les bases réglementaires de la planification – c'est-à-dire le plan de zones de Nidau – qui seront

mises en votation entre fin 2016 et 2017. Une procédure de participation publique est prévue pour la deuxième moitié de 2015, et les premiers concours d'architecture seront lancés en 2017.

Anna Hohler, SIA-coordination romande

Pour plus d'informations: www.agglolac.ch

QUELLE VALEUR POUR NOTRE SOL?

Dans le cadre des « Urbanités » organisées par la SIA Vaud au Forum d'architectures de Lausanne, le débat du lundi 30 mars portera sur la question du sol. Indépendamment de la valeur foncière du terrain où l'on creuse, quelle est sa valeur? Est-ce une valeur agricole? La valeur des matériaux extraits? Le respect de l'environnement naturel impose désormais de planifier soigneusement les atteintes aux sols, en particulier pour les chantiers de grande envergure. De nouvelles directives sont dès aujourd'hui appliquées au milieu d'une législation déjà surabondante. Quels enjeux les sols représentent-ils pour les individus, pour les sociétés humaines et leurs diverses activités? Quelles sont les menaces qui pèsent sur cette ressource naturelle?

François Füllemann, responsable de la protection des sols à l'Etat de Vaud, Jean-Pierre Clément, ancien responsable à l'Office fédéral de l'environnement, de la protection des sols sur les chantiers et Aurèle Jean Parriaux, professeur honoraire à l'EPFL, géologue et hydrogéologue, vont exposer leur point de vue et répondre aux questions du public lors d'une discussion modérée par Alain Oulevey, ingénieur civil, directeur de De Cérenville Géotechnique et président de la SIA Vaud.

(sia)

« Manger ou bâtir, faudra-t-il choisir? », lundi 30 mars 2015 à 18h30, Forum d'architectures, av. Villamont 4, Lausanne. www.vd.sia.ch



Marchés publics et règlements SIA 142, 143 et 144

21, 24, 30 avril et 5 mai 2015, 4 jours, Lausanne, 9h00 – 17h30
Code WB12-15, information et inscription: www.sia.ch/form

Domotique et efficacité énergétique

23 avril 2015, Lausanne, 13h30 – 17h00
Code FE3, information et inscription: www.fe3ch

Débat « Le développement durable par la sobriété »

28 avril 2015, Lausanne, 16h00 – 19h00
Code IEE Serie02-15, information et inscription: www.sia.ch/form

Etre sa propre marque

29 avril 2015, Genève, 14h00 – 18h00
Code PB03-15, information et inscription: www.sia.ch/form

Le droit au salaire, notamment en cas d'incapacité de travail et d'heures supplémentaires

30 avril 2015, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code DT01-15, information et inscription: www.sia.ch/form